

Communiqué de presse

Des médecins et parlementaires appellent le Ministère de la santé à reconnaître les personnes sensibles aux ondes électromagnétiques

De : Attachée Parlementaire Michèle RIVASI <assistants.rivasi@orange.fr>

Date : 12 février 2016 09:48:02 HNEC

Objet : [provence-infos] CP Rivasi/Abeille - Des médecins et parlementaires appellent le Ministère de la santé à reconnaître les personnes sensibles aux ondes électromagnétiques

Retrouvez également le CP et l'appel des médecins à ce lien : <http://laurence-abeille.fr/des-medecins-et-parlementaires-appellent-le-ministere-de-la-sante-a-reconnaitre-les-personnes-sensibles-aux-ondes-electromagnetiques/>

Paris, le 11 février 2016

La députée et l'eurodéputée écologistes Laurence ABEILLE et Michèle RIVASI ont organisé pour la première fois à l'Assemblée nationale un Colloque sur les impacts sanitaires des ondes électromagnétiques. Le rapport sur l'électro-hypersensibilité que doit produire l'ANSES suite à l'adoption de la Loi Abeille se fait toujours attendre et a plusieurs mois de retard. De même que les décrets d'application de certains articles de la Loi Abeille du 9 février 2015 relative à la sobriété, à la transparence, à l'information et à la concertation en matière d'exposition aux ondes électromagnétiques.

Il y a urgence à agir dès aujourd'hui, car face au déploiement actuel des objets connectés, les expérimentations de la 5G pour la téléphonie mobile et toujours plus de wifi dans les lieux publics, nous sommes plus que jamais entourés d'un « brouillard d'ondes ». Fin Août dernier, un tribunal a reconnu un handicap à 85% à une femme souffrante d'électro-hypersensibilité.

Le médecin expert ayant suivi cette femme, Pierre Biboulet, était présent lors du Colloque et a expliqué les constats alarmants qu'il a fait lors du suivi médical de cette femme, et l'impossibilité de nier le handicap qui était le sien, lié au syndrome d'hypersensibilité aux ondes électromagnétiques.

Avec ce Colloque, lors duquel de nombreux médecins et professionnels de santé étaient présents, et pour lequel beaucoup d'inscriptions ont dû être refusées faute de place, l'ensemble des intervenants ont remis ce sujet majeur de santé publique sur la table et ont appelé le Ministère de la santé à agir. L'impact des ondes électromagnétiques sur la santé est réel, les médecins et chercheurs présents l'ont démontré, et constaté. Ils demandent à être entendus et aidés pour mieux comprendre et soulager cette maladie.

Pour Michèle RIVASI, députée européenne et spécialiste des questions de santé publique :

« Le Ministère de la Santé ne peut plus nier ce problème majeur de santé publique ; c'est un scandale sanitaire similaire à celui de l'amiante ou du tabac qui est en train de se produire mais la différence, c'est que nous sommes tous exposés aux ondes, donc notre santé à tous est affectée de façon plus ou moins grave par les ondes... pour certains, la goutte de trop a déjà eu lieu ! Le phénomène de l'électro hypersensibilité est grandissant et il doit être reconnu. Aujourd'hui, nous lançons un Appel, avec 50 médecins et professionnels de santé comme premiers signataires, qui ont reçu des personnes électro hypersensibles et sont démunis pour les soigner. Cet appel demande la reconnaissance de l'électro hypersensibilité comme un

handicap et d'abaisser l'exposition générale de la population pour prévenir de nouvelles maladies liées aux ondes. J'espère vivement que le Ministère de la Santé se saisira rapidement de cette question ! »

Pour Laurence Abeille, députée et rapporteure de la loi sur les ondes électromagnétiques :

« La loi sur les ondes électromagnétiques est une première étape, qui a permis d'introduire dans le débat parlementaire la question de l'exposition aux ondes. Malheureusement, si cette loi instaure un « principe de sobriété » en matière d'exposition, elle ne traite qu'à la marge la question de l'électro-hypersensibilité, malgré mon insistance pour que des dispositions d'ambition comme la création de zones à rayonnement électromagnétique limité y figurent. Avec ce colloque et cet appel, nous remettons le sujet sur la table ! »

*Bureau parlementaire de Laurence Abeille
Députée du Val-de-Marne, Groupe écologiste
126, rue de l'Université - 75355 Paris cedex 07 SP
Tél. : 06.78.00.87.68 / 01.40.63.49.92 / Fax : 01.40.63.49.52
labeille@assemblee-nationale.fr
www.laurence-abeille.fr*

APPEL de MEDECINS et PROFESSIONNELS DE SANTE à l'occasion du colloque du 11 Février 2016 à l'Assemblée nationale

« Pour mieux comprendre et reconnaître l'électro-hypersensibilité »

Nous, médecins, scientifiques et professionnels de santé,
Considérant l'appel de Fribourg lancé en 2002 par des médecins, nous constatons ces dernières années au cours de nos consultations, une augmentation dramatique de maladies graves et chroniques chez nos patients, telles que:

Les symptômes généralement constatés à l'utilisation du téléphone portable :

- douleur et/ou une chaleur dans l'oreille
- troubles de la sensibilité superficielle à type de dysesthésies (fourmillements, picotements, brûlures, voire prurit) au niveau du visage, du cuir chevelu ou du bras

Puis peu à peu, et de façon permanente :

- maux de tête, associés de façon caractéristique à une raideur et douleur de la nuque.
- acouphènes, hyperacousie,
- troubles visuels à type de vision floue,
- anomalies de la sensibilité profonde (faux vertiges), malaises
- lésions cutanées avec sensation de brûlures (causalgies) et/ou un prurit,
- troubles musculaires (myalgies, spasmes, fasciculations) et/ou articulaires (arthralgies, raideurs)
- troubles cognitifs.

En deuxième phase :

- apparition de troubles cognitifs sévères (déficit de l'attention et de la concentration, perte de la mémoire immédiate)
- symptômes végétatifs sympathicomimétiques (oppression thoracique, tachycardie)
- troubles digestifs ou urinaires,
- insomnie, fatigue chronique et éventuellement tendance dépressive.

Et enfin, en l'absence de traitement et de mesure de protection, l'évolution est marquée par la constitution progressive de lésions anatomopathologiques, totalement irréversibles : syndrome confusionnel, absences, désorientation temporo spatiale ou état de démence s'apparentant à une maladie d'Alzheimer y compris chez les sujets jeunes.

Chez l'enfant : maux de tête et troubles du sommeil, dyslexie, troubles de l'attention et de la concentration, perte de mémoire de fixation, parfois troubles du comportement (enfant

refusant d'aller à l'école sans raison),

Considérant que nous connaissons l'environnement résidentiel et les habitudes de nos patients, nous constatons souvent une corrélation dans le temps et dans l'espace, entre l'apparition de ces troubles et le début de l'extension de l'irradiation par des ondes électromagnétiques, dans des cas comme: – l'installation d'une antenne relais de téléphonie mobile dans les environs du domicile ou du lieu de travail du patient, – l'utilisation intensive d'un téléphone portable, – l'utilisation d'un téléphone sans fil de type DECT à domicile ou au travail.

Les champs électromagnétiques semblent donc pour partie expliquer l'apparition de ces troubles.

Comme l'indique la Déclaration scientifique Internationale sur l'Electrohypersensibilité et la sensibilité aux produits chimiques multiples signée par des scientifiques et médecins du monde entier réunis à l'Académie Royale de Médecine à Bruxelles en mai 2015, à l'initiative de l'ECERI des marqueurs biologiques ont été identifiés chez les malades électrohypersensibles qui permettent d'établir l'existence de véritables pathologies invalidantes. A tel point que certaines personnes doivent s'isoler des endroits pollués par les champs électromagnétiques (wifi, téléphonie mobile...) afin de continuer à vivre dans les conditions les plus normales possibles. Pour autant, cette pathologie n'est toujours pas reconnue par les autorités sanitaires françaises.

Dans le contexte de la reconnaissance, par le Tribunal du contentieux de l'incapacité de Toulouse, du handicap à 80% subi par un malade atteint d'électro-hypersensibilité, nous pensons qu'il est temps d'évoquer enfin de ce sujet majeur de santé publique.

Cette pathologie étant complexe et multifactorielle, nous sommes démunis face à ces personnes, dont la souffrance physique est réelle et les symptômes avérés. Même si une controverse scientifique demeure à certains égards sur le sujet, ces patients existent et des réponses doivent leur être apportées médicalement pour atténuer leur souffrance.

Nous avons besoin d'être mieux informés sur les impacts sanitaires des champs électromagnétiques et d'être dotés d'outils pour mieux aider ces patients.

Nous appelons ainsi solennellement l'État français et plus particulièrement la Ministre de la santé à faire de l'impact sanitaire des champs électromagnétiques une priorité sanitaire et de considérer ces patients, de plus en plus nombreux, qui sont pour la plupart en grande difficulté et précarité sociale.

Il nous semble indispensable, par précaution, d'abaisser l'exposition générale de la population aux champs électromagnétiques ; notamment pour ce qui est des enfants, de réduire leur exposition à la wifi et aux tablettes dans les établissements scolaires.

Une recherche indépendante et approfondie doit être menée sur le sujet et les personnes électro hypersensibles doivent pouvoir se réfugier dans des « zones blanches »

Enfin, les décisions de certaines Maisons Départementales des Personnes Handicapés de reconnaître l'électro-hypersensibilité comme handicap doivent être définitivement validées et appliquées par toutes les MDPH pour que les personnes EHS soient toutes prises en charge.

Liste des 50 premiers signataires de l'Appel, avant le Colloque :

Pr Dominique BÉLPOUME (75)

Pr Pierre LE RUZ (72)

Catherine NEYRAND – masseur kinésithérapeute (26)

Christian BORDES, osthéo-pathe (31)

Dr Gérard DIEUZAIDE (31)

Dr Nathalie BOSCH chirurgien dentiste (83)

Dr. Valérie BOURIN-KLEIN, généraliste (38)

Dr Jeanine ISRAEL, retraitée (38)

Anne Marie CHARRIER, orthophoniste Nantes

Sandy RONDIN – Infirmier Puériculteur en Unité de Protection Maternelle et Infantile (44)

Colette PRALUS, kinésithérapeute (83)

Dr Patricia LOPEZ (69)

Dr Michaël RAMAIN (94)

Dr Marie HANOTTE (69)

Dr Alain LACHARD (83)

Dr Sylvie GOURLET, vétérinaire (89)
Dr Antoine ROPHE (83)
Dr JENNESSEN Ralph (Var)
Francis GLEMET, pharmacien industriel (34)
Dr Didier TARTE, retraité (27)
Dr. Jean-Claude ALBARET (10)
Dr Dominique ERAUD (75)
Dr Vinciane VERLY (Bruxelles)
Jean-Pierre MARGUARITTE, ostéopathe (92)
Dr Bernard COADOU, retraité (33)
Dr TOURRE 26120 Chabeuil médecine générale et sportive
Dr Eric MENAT Médecin Généraliste libéral 31
Dr Michel ANGLES 12
Danielle PERSICO, Pédiatre (26)
Sylvie RINAUDO, docteur en chimie (75)
Philippe Masson, dentiste (75)
Dr Yvon GUIBERT (84)
Nathalie BUISSON infirmière libérale (26)
Dr Véronique RIGAULT, Centre hospitalier de Lannemezan (65)
Véronique CHAVANAT, Orthophoniste (78)
Katia TAMISIER, infirmière en retraite (79)
Dr André MERGUI (30), stomatologue
Adeline BARROIS, Infirmière (59)
Dr Lionel FABRE (83)
Dr Paul GUILLON (41)
Dr Sophie LIBERT (75)
Dr Maryline LE ROULIER (91)
Françoise de SAINT-PAUL, infirmière anesthésiste (47)
Dr Nicole SICARD (12)
Dr Pierre LENTHERIC (30)
Dr Jean-François PAILLE (74)
Dr Catherine BILLOD, généraliste, homéopathe et ostéopathe (01)
Dr Martine VONDERSCHER, retraitée (38)
Dr Elise DONVAL, retraitée (92)
Véronique RIVE, intervenante en domobiologie (29)